

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le deux septembre à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Tresson sous la présidence de Monsieur Vincent SAMSON, Maire de Tresson.

Étaient présents : Mesdames Chantal BUIN et Vanessa RIBOT, Messieurs Michel BLOT, Didier DANGEUL, Stéphane GAUDIN, José HEINTJE, Richard MASSON, Arnaud PAUMIER et Sébastien RIBOT.

Absent excusé : Monsieur Luis POUPON.

Secrétaire de séance : Madame Vanessa RIBOT.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 8 juillet 2015 à l'approbation du conseil municipal : approbation du compte rendu à l'unanimité des membres présents.

Instruction des autorisations d'urbanisme : convention avec la DDT

L'instruction des autorisations d'urbanisme (déclaration préalable, demande de permis de construire, d'aménager ou de démolir) réclame souvent une connaissance fine des textes. Pour les aider dans cette tâche, la préfecture propose aux petites communes de passer une convention avec la DDT (Direction départementale des territoires).

Grâce à cette convention, les mairies peuvent choisir de confier les cas complexes à la DDT, qui intervient alors gracieusement.

Après en avoir délibéré, les élus présents approuvent cette proposition de convention entre la commune de Tresson et la DDT afin de disposer d'une aide pour l'instruction des autorisations d'urbanisme lorsqu'elles requièrent une technicité particulière.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Accessibilité des bâtiments recevant du public : élaboration de l'Adap

Les communes ont jusqu'au 27 septembre 2015 pour remettre en préfecture un état des lieux de l'accessibilité de leurs bâtiments recevant du public et les éventuelles demandes de dérogation aux obligations d'accessibilité – pour au minimum trois années – dans le cadre de l'Adap (Agenda d'accessibilité programmée).

À Tresson, sept sites appartenant à la mairie sont concernés, à savoir :

- la salle polyvalente Vauguélande,
- l'auberge du Cheval-blanc,
- l'école,
- la mairie,
- la bibliothèque,
- la salle polyvalente des Rosiers,
- la salle des associations (ancien guichet de poste).

Les élus ont établi un diagnostic pour chacun d'entre eux. Il en ressort que :

a) L'auberge du Cheval-blanc et, après amélioration de la place de parking handicapé, la salle Vauguélande respectent les normes. Monsieur le maire signera une attestation sur l'honneur.

b) Des adaptations sont nécessaires à l'école (rampe d'accès pour l'entrée à la cantine et sous le préau), à la mairie (nouvelle rampe d'accès) et à la bibliothèque (revêtement et éclairage de l'allée extérieure, agrandissement de l'entrée de la salle de lecture). Une dérogation sera demandée pour permettre d'effectuer ces travaux qui seront détaillés, chiffrés et planifiés.

c) La salle des Rosiers et la salle des associations sont inaccessibles et difficilement adaptables. Pour la première, la mise en conformité demanderait des travaux trop importants et onéreux (rampes à tous les accès, toilettes handicapé, agrandissement de l'entrée des sanitaires...) alors qu'il est toujours possible d'utiliser la salle Vauguélande au besoin. Pour la seconde, les marches de l'entrée ne peuvent pas être complétées d'une rampe, faute de place. Une dérogation définitive sera requise pour ces deux équipements.

Après en avoir délibéré, les élus présents approuvent l'ensemble des diagnostics effectués et l'Adap proposé à la préfecture par la commune.

Terrain communal : demande d'une servitude de passage

Monsieur le Maire informe les élus d'un courrier de M^e Adamy, notaire à Bouloire, concernant la vente de bâtiments appartenant aux conjoints DAIGNEAU, en sortie de bourg, sur la route de Maisoncelles.

L'accès à ces bâtiments et silos, cadastrés section AB sous les numéros 52p, 54, 55p et 273p, s'est toujours effectué en empruntant le terrain de la bascule communale, cadastré section AB sous le numéro 214, qui jouxte la propriété DAIGNEAU, en l'absence de toute autorisation écrite.

Afin de régulariser cette situation, M^e Adamy propose de rédiger une servitude de passage qui sera signée entre la commune de Tresson et l'acheteur, Nicolas LECOMTE.

Après en avoir délibéré, les élus présents approuvent à l'unanimité cette servitude de passage, entre le bord de la bascule et la limite de la parcelle AB 214. Ils demandent que mention soit faite que l'entretien de cet accès sera laissé à la charge du bénéficiaire du droit de passage.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document se rapportant à ce sujet.

Création de toilettes publiques : demande de permis de construire

Monsieur le Maire a pris contact avec Jeannick Le Moal, architecte, pour finaliser la demande de permis de construire (plans, notices) des sanitaires publics et du vestiaire de l'agent technique, au square Abbot. La demande sera adressée mi-septembre. Il faudra alors attendre l'avis favorable de l'architecte des Bâtiments de France pour commencer les travaux.

Réfection de la toiture de l'église : choix de l'entreprise

Quatre entreprises de charpente-couverture ont été sollicitées pour les travaux de réfection de la toiture de l'église Saint-Martin.

Entreprise	SARL Laurent VERRON	SARL Dominique DURR	SARL MATRAS	Les Charpentes de la Couarde
Montant HT	50 054,98 €	45 899,72 €	43 362,38 €	134 946,19 €
Montant TTC	60 065,98 €	55 079,66 €	52 034,86 €	161 935,43 €

Après en avoir délibéré, les élus présents décident de retenir la SARL Matras, d'Écommoy, pour 43 362,38 €HT. Ces travaux seront inscrits au budget principal 2015 en dépenses d'investissement, à l'article 2313.

Un courrier sera adressé à Nicolas GAUTIER, architecte des Bâtiments de France, pour l'informer du déroulement de ces travaux et de l'entreprise retenue.

Par ailleurs, pour préserver la charpente du beffroi de l'église, le conseil municipal décide de remplacer le système de moteur à chaîne permettant la mise en volée de la cloche par un moteur linéaire à induction, sans chaîne, ce qui limite les efforts de la charpente lors du battement.

Après en avoir délibéré, les élus présents retiennent la proposition de la société GOUGEON, de Villedômer (Indre-et-Loire), pour 2350 €HT, avec l'option de mise en conformité du coffret de sécurité pour un montant 540 €HT de plus.

Les élus retiennent également le remplacement du battant de la cloche par un matériel Bollée proportionné aux poids et dimensions de la cloche, pour 654 €HT.

Éclairage public : remplacement d'une horloge astronomique

La société DELANDE, chargée de la maintenance de l'éclairage public de Tresson, a constaté la défaillance d'une horloge astronomique. Il n'est plus possible de régler correctement l'allumage et l'extinction des lampadaires sur la partie haute de la rue des Rosiers. L'éclairage s'y trouve décalé par rapport au reste du bourg.

La société DELANDE propose de remplacer cette horloge astronomique pour 705 €HT.

Après en avoir délibéré, les élus présents décident de demander d'autres devis, éventuellement pour un mécanisme moins sophistiqué. Ils se donnent aussi un mois pour vérifier que les heures d'éclairage sont bien décalées et juger de la gêne occasionnée.

Aménagement du bourg : remise de la pré-étude

Une première version de la pré-étude de l'Atesart en vue de l'aménagement du bourg doit être remise aux élus. Rendez-vous avec Marc Le Coz, lundi 7 septembre, à 18 heures, en mairie.

Atesart : rapport de gestion

La commune est actionnaire de l'Atesart, Agence des territoires de la Sarthe. À ce titre, le conseil municipal doit exercer un contrôle sur la gestion de la société.

Les élus présents, après avoir pris connaissance de la note synthétique de l'activité de l'Atesart et du rapport de gestion de l'Atesart pour l'année 2014, décident de s'abstenir à l'unanimité.

Limitation de vitesse sur la RD 34 : accord du conseil départemental

Suite à une entrevue avec les élus, le service des Routes du conseil départemental a revu sa position du tout au tout. Par un courrier en date du 11 août, il donne finalement son accord pour une limitation de la vitesse à 70 km/h sur la RD 34, entre le projet de hameau dit du Gué – dont la création est du ressort exclusif de la commune – et l'entrée de bourg.

L'agence technique départementale rédigera l'arrêté de limitation de vitesse et pourra poser la signalisation. Les panneaux seront achetés par la commune.

Questions diverses

Animaux errants : courrier au propriétaire

Des randonneurs ont signalé, la semaine dernière en mairie, la présence d'un groupe de bovins, dont un taureau, échappé de son pré, sur le chemin des Quatre-Poches. Avertie, la gendarmerie devait se rendre sur les lieux.

Le problème à cet endroit est récurrent. Il est lié au défaut d'entretien de la clôture. Les riverains se plaignent régulièrement auprès de l'éleveur, qui n'apporte aucune réponse.

Les élus décident d'adresser un courrier en recommandé à l'éleveur pour le sommer d'agir.

Perche sarthois : possibilité d'extension de l'appellation « Pays d'art et d'histoire »

Avec le renouvellement de la convention « Pays d'art et d'histoire » entre l'État et le syndicat du Perche sarthois, l'appellation pourra être étendue aux communes et communautés de communes membres qui n'en bénéficient pas à ce jour. C'est le cas de la communauté de communes du Pays bilurien.

Environnement : programmation d'une nouvelle journée citoyenne

Une journée citoyenne, destinée à l'entretien de chemins par des habitants volontaires, est planifiée le samedi 10 octobre, de 8 heures à 13 heures. Rendez-vous place de la Mairie. Possibilité d'apporter son pique-nique. L'information sera à diffuser dans la presse locale.

Révision de la liste électorale : date de réunion

Exceptionnellement cette année, en raison de la tenue des élections régionales les 6 et 13 décembre, les inscriptions sur la liste électorale sont rouvertes jusqu'au 30 septembre. La commission de Révision de la liste électorale devra se réunir immédiatement après la clôture des inscriptions.

La date retenue est celle, jeudi 1^{er} octobre, à 19 heures, en mairie.

Mutualisation intercommunale : rencontre avec le cabinet d'étude

À l'initiative de la communauté de communes, un groupement de cabinets a été mandaté pour étudier les possibilités de mutualisation entre les communes membres du Pays bilurien.

Les représentants de ces cabinets rencontreront dans un premier temps les élus des huit communes concernées le mercredi 9 septembre 2015, à 20 heures, à la salle Vauguélange.

Ils rencontreront ensuite uniquement les élus de Tresson le mercredi 16 septembre 2015, à 20 heures, en mairie.

Prochaine réunion du conseil municipal le mercredi 7 octobre 2015, à 20 heures.

Ont signé, les membres présents

M. BLOT, C. BUIN, D. DANGEUL, V. RIBOT, S. GAUDIN,

J. HEINTJE, R. MASSON, A. PAUMIER, S. RIBOT, V. SAMSON.